

TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout·e nouveau·elle souscripteur·trice est invité·e à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCIC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales au sein de la SCIC Mobilib ?

- Oui, combien :
- Non

Détenez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

- Oui
- Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant dans la SCIC Mobilib ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- Assurer des revenus complémentaires réguliers
- Valoriser un capital sur le long terme
- Autre :

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

- Moins de 5 ans
- Plus de 5 ans

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

- Oui
- Non

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertains, voire impossibles ?

- Oui
- Non

Êtes-vous sûr·e que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

- Oui
- Non

INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :